

Accident de train à Saint-Médard. Le procès s'ouvrira, lundi, à Rennes

mardi 10 avril 2018, par [Thémis](#)

Le procès se tiendra, devant le tribunal correctionnel de Rennes, du 16 au 20 avril. Soit six ans après la collision, entre un train TER et un camion, au passage à niveau de Saint-Médard-sur-Ille, qui a causé la mort de trois passagers et blessé 45 personnes, le 12 octobre 2011.

Le 12 octobre 2011, vers 17 h 15, un poids lourd s'engageait sur un passage à niveau n° 11, situé à Saint-Médard-sur-Ille, entre Rennes et Saint-Malo et s'immobilisait sur la voie ferrée. Il était percuté à 17 h 16 par le train express régional Rennes - Saint-Malo. Cet accident causait la mort instantanée de deux femmes passagères du train ainsi que celle d'un homme, quelques jours plus tard, le 27 octobre.

Le chauffeur du poids lourd, atteint de légères blessures, était parvenu à s'extraire de sa cabine.

Trois prévenus à la barre

Six ans après l'accident, le procès se tiendra devant le tribunal correctionnel de Rennes, pendant cinq jours d'audience, la semaine prochaine, du lundi 16 au vendredi 20 avril.

Trois prévenus sont cités à la barre : le chauffeur du poids lourd de 38 tonnes et deux personnes morales : SNCF Mobilités et SNCF Réseau (ex Réseau ferré de France). Tous trois devront répondre d'homicides et blessures involontaires.

61 parties civiles

Au premier étage de la cité judiciaire, trois salles seront consacrées au procès. Les débats auront lieu dans la salle d'audience principale.

138 victimes directes ou indirectes avaient été identifiées. 61 se sont constituées parties civiles.

Les deux autres salles seront dédiées à la retransmission du procès.

Source : Ouest France

Auteur : La Rédaction

Date : 10/04/18